

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LUNDI, LE 25 FÉVRIER 2019 À 18 H 30 AU BUREAU MUNICIPAL.

Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Richard Bourdages, Pier-Olivier Bujold, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Pierre Sarrazin.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2019-02-25-01 Ouverture de la séance

2019-02-25-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE toutes les personnes présentes ont eu copie de l'avis de convocation dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut y avoir d'autres sujets à débattre que celui annoncé dans l'avis de convocation, tous les membres n'étant pas présents;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est présenté comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement numéro 468-19
Autorisant les travaux de réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger et un emprunt de 805 000 \$
4. Période de questions
5. Levée de la séance

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2019-02-25-03 Adoption du Règlement numéro 468-19
Autorisant les travaux de réfection complète d'un tronçon de la rue Bélanger et un emprunt de 805 000 \$**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement 468-19 soit adopté.

2019-02-25-04 Période de questions

Aucune question.

2019-02-25-05 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Pier-Olivier Bujold propose la levée de la séance.

Denis Gauthier
Maire

Nathalie Arsenault
Directrice générale